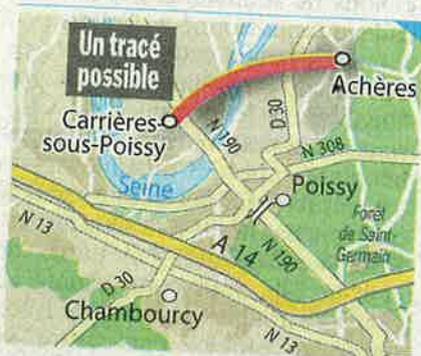


ACHÈRES

Le projet de pont refait surface



Le conseil général se prononcera à nouveau sur le dossier de pont entre la D 30 et la D 10 lors de sa prochaine séance, le 13 juillet. Une nouvelle délibération est nécessaire après l'avis défavorable du commissaire-enquêteur au début de l'année. L'expert s'interrogeait, entre autres, sur l'importance du trafic routier.

Le département, quelque peu agacé, veut très vite tourner la page. « Le commissaire-enquêteur juge que notre dossier est bon, mais il reprend les craintes des contestataires qui pensent que le pont servira de voie de substitution pour la Francilienne, regrette Jean-Marie Tétart, le vice-président (UMP) du conseil général chargé des travaux routiers. Or ce n'est pas le cas, l'ouvrage sera une voie de desserte locale. » Vendredi dernier, lors de la séance du conseil général, plusieurs élus ont sou-

haité faire le point sur l'offre de déplacement autour des grands projets, notamment le pont d'Achères.

Un dossier mal bouclé

« Qu'en est-il de la position de l'Etat à propos de l'A 104 ? » a demandé Philippe Tautou, le maire et conseiller général (UMP) de Vermeuil-sur-Seine, au préfet, Michel Jau. « Le projet de bouclage de la Francilienne est mentionné dans le schéma national d'infrastructure de transport, a rappelé le préfet. Il ne faut pas mélanger le pont d'Achères et le dossier de l'A 104. »

L'association Non au pont, qui s'élève

contre le dossier de franchissement de la Seine entre la D 30 et la D 190, campe sur ses positions.

« Le commissaire-enquêteur a compris que le dossier est mal ficelé, estime Antoine Mille, le président. Pour nous, l'ambiguïté persiste. » Selon lui, le pont sera une « A 104 bis ». « L'Etat a validé une portion de l'autoroute entre Méry-sur-Oise et Achères, insiste-t-il. Où iront les 120 000 véhicules ? » Après avoir été validé par le conseil général, le dossier du pont sera transmis à la préfecture, qui tranchera. Les travaux pourraient démarrer en 2015, pour une ouverture en 2018.

WVES FOSSEY

« Un risque de bétonnage »

GUY SOUVILLE ● un habitant

A lors que les opposants au pont d'Achères se disent prêts à saisir le tribunal administratif de Versailles en cas d'un passage en force du dossier par le conseil général, les 250 habitants de Carrières-sous-Poissy, domiciliés sur l'île de la Dérivation, redoutent d'importantes nuisances. « Notre espace naturel est en danger, prévient Guy Souville, un habitant. L'île sera coupée en deux pour construire un ouvrage qui pourrait passer à 15 m au-

dessus de nos têtes. Arrêtons de construire des voies de grande circulation à proximité des centres de vie qui mettent en péril la santé des populations. » Selon lui, ce type d'infrastructure entraînera « une urbanisation galopante » dans le secteur. L'habitant redoute également « un bétonnage » et « une asphyxie » de la région. Et pour empêcher cette éventualité, il réclame « une sanctuarisation » du territoire concerné.